

Lignes directrices pour l'utilisation de moyens de contention



Services aux élèves

Lignes directrices pour l'utilisation de moyens de contention

© Droit d'auteur de la Couronne, Province de la Nouvelle-Écosse, 2011

Document préparé par le ministère de l'Éducation.

Le contenu de la présente publication pourra être reproduit en tout ou en partie, pourvu que ce soit à des fins non commerciales et que le ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse soit pleinement crédité. Il est interdit d'extraire ou de réutiliser les photographies apparaissant en couverture.

Données pour le catalogage

Vedette principale au titre.

Lignes directrices pour l'utilisation de moyens de contention / Nouvelle-Écosse. Ministère de l'Éducation.

ISBN : 978-1-55457-415-5

1. Discipline scolaire – Études et enseignement. 2. Modification du comportement – Éducation – Formation des enseignants. 3. Gestion de classe. I. Nouvelle-Écosse. Ministère de l'Éducation.

Remerciements

Le Comité sur les lignes directrices pour l'utilisation de moyens de contention a élaboré le document *Lignes directrices pour l'utilisation de moyens de contention* (2011) en collaboration avec les coordonnateurs des services aux élèves des conseils scolaires.

Le ministère de l'Éducation tient à remercier les membres du comité de leur contribution à l'élaboration de ces lignes directrices :

Brenda Chandler, responsable des services spécialisés
Halifax Regional School Board

Daniel Demers, conseiller en éducation spéciale
Division des services aux élèves, Ministère de l'Éducation

Judy Elliot, gestionnaire, Youth Care Workers and Mental Health and Addictions
IWK Health Centre

Cindy Giffen, coordonnatrice des services aux élèves
Annapolis Valley Regional School Board

Kym Hume, conseillère en autisme (à la retraite)
Annapolis Valley Regional School Board

Joan Westoll, coordonnatrice des services aux élèves
Chignecto-Central Regional School board

Table des matières

Contexte	1
Préambule	3
Principes directeurs	5
Procédures	7
Prévention	7
Intervention	9
Dossier et suivi	12
Annexes	13
Annexe A – Rapport d’incident sur le recours à des moyens de contention.....	15
Annexe B – Niveau I : Approches à l’échelle de l’école tout entière – Un processus positif.....	19
Annexe C – Niveau II : Gestion de classe – Résolution de problèmes pour les élèves à risque	25
Bibliographie	32

Contexte

En Nouvelle-Écosse, tous les membres des communautés scolaires ont des droits et des responsabilités en ce qui concerne la mise en place d'un milieu d'apprentissage où règnent l'ordre et la sécurité. Les droits et les responsabilités qui sont énoncés dans la loi sur l'éducation réaffirment l'importance de la mise en place d'un tel milieu d'apprentissage. Selon cette loi, les élèves ont pour obligation de contribuer au maintien de l'ordre et de la sécurité dans le milieu d'apprentissage, de respecter les droits d'autrui et de se conformer aux politiques disciplinaires de l'école et du conseil scolaire. Toujours selon cette même loi, les enseignants ont, entre autres responsabilités, celle de prendre toutes les mesures nécessaires pour créer et préserver l'ordre et la sécurité dans le milieu d'apprentissage. Ils ont également pour obligation de faire respecter le bon ordre et la discipline dans l'école ou dans la salle dont ils ont la charge et de rapporter à la direction ou à tout autre responsable de l'école la conduite de tout élève qui persiste à adopter une attitude de défi ou de désobéissance. Enfin, la loi indique que les directions d'école ont elles aussi pour obligation de veiller à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises pour créer et préserver l'ordre et la sécurité dans le milieu d'apprentissage et s'assurer que ce milieu est positif et efficace.

Dans les cas où l'ordre et la sécurité dans le milieu d'apprentissage au sein d'une école publique sont mis en danger par un comportement perturbateur grave de la part d'un élève, la direction de l'école a l'obligation d'intervenir. Le document *Code provincial de conduite dans les écoles et lignes directrices pour les codes de conduite des écoles* du ministère de l'Éducation définit les comportements perturbateurs graves comme étant des comportements qui perturbent de façon significative le milieu d'apprentissage dans l'école, mettent en danger les autres ou endommagent les biens appartenant à l'école. Ce document précise qu'il ne faut jamais ignorer ce type de comportement et qu'il est indispensable de prendre immédiatement des mesures appropriées. En outre, il est indispensable d'apporter un soutien à la fois aux élèves qui sont affectés par le comportement perturbateur grave et à l'élève qui en est l'auteur.

Les présentes *Lignes directrices pour l'utilisation de moyens de contention* sont conformes à ces principes de la loi sur l'éducation et du document *Code provincial de conduite dans les écoles et lignes directrices pour les codes de conduite des écoles* et sont conçues en vue de favoriser la résolution des problèmes liés à des comportements perturbateurs graves dans les écoles de façon non violente et en toute sécurité. Ces lignes directrices tiennent compte du fait qu'il faut utiliser les moyens de contention de façon judicieuse, afin de protéger l'ensemble des membres de la communauté scolaire des effets des comportements perturbateurs graves. Elles ont pour objectif de standardiser les pratiques et de guider la prise de décisions lorsqu'il faut avoir recours à un moyen de contention pour un élève, à titre de mode d'intervention rare, intensif et immédiat, afin d'éviter que cet élève se fasse du mal à lui-même ou en fasse à autrui.

Préambule

Les *Lignes directrices pour l'utilisation de moyens de contention* sont conçues en vue de favoriser la sécurité et l'emploi de moyens non violents pour résoudre les conflits, tout en tenant compte du fait que la prévention joue un rôle essentiel pour la sécurité de toutes et de tous dans les écoles. Les problèmes de comportement peuvent se produire dans la salle de classe, mais aussi dans des milieux où les élèves ne sont pas en situation d'apprentissage, comme le terrain de jeu, la cafétéria, l'autobus et d'autres cadres ou événements offrant des conditions non structurées. Ces lignes directrices ont pour objectif de standardiser les pratiques lorsque le comportement d'un élève exige, en dernier recours, l'utilisation de moyens de contention et elles incluent les cas concernant les élèves qui ont des besoins spéciaux.

Définition – Aux fins du présent document, l'expression « moyen de contention » fait référence à toute méthode physique d'immobilisation de l'élève ou de réduction de sa capacité de bouger librement ses bras, ses jambes, son corps ou sa tête, afin de l'empêcher de se faire du mal à lui-même, à d'autres élèves ou à des membres du personnel.

Au cours des dernières années, le ministère de l'Éducation a élaboré, en collaboration avec les conseils scolaires, plusieurs documents, guides, programmes et approches visant à aider les conseils scolaires à mettre en place des lignes directrices, des politiques et des procédures qui prennent les devants en ce qui concerne le comportement et la participation des élèves. Parmi ces documents, on compte le *Programme global en orientation scolaire et en counselling* de 2005, le document *Pour renforcer la réussite de l'apprentissage* de 2008, le document *Code provincial de conduite dans les écoles et lignes directrices pour les codes de conduite des écoles* de 2008, la *Politique en matière d'équité raciale* de 2002, le document *La gestion des problèmes de comportement – Créer des milieux propices à l'apprentissage* (ressource pour l'enseignant et ressource de perfectionnement professionnel) de 2011 et le système PEBS (Positive and Effective Behavioural Support). Les mesures préventives ne permettent cependant pas toujours d'anticiper sur les besoins de certains élèves et, dans certains cas, le comportement de l'élève peut exiger qu'on ait

« Le comportement est une forme de communication de l'individu sur son vécu social et affectif qu'il faut tâcher de comprendre avant de prendre une décision sur le mode d'intervention. »

– H. GEDDES, « Behaviour as Communication », dans *Behaviour Matters*, mars 2007

recours à un moyen de contention pour protéger l'élève lui-même, les autres élèves ou les membres du personnel.

Il est possible de prévoir l'utilisation de moyens de contention dans le cadre d'un plan de programme individualisé, avec des résultats visés sur le plan du comportement, mais il est également possible que la nécessité de moyens de contention se présente dans une situation de crise, sans qu'on ait eu l'occasion de préparer les choses. Quand les membres du personnel prennent une décision concernant le recours à des moyens de contention, il faut qu'ils fassent une évaluation des risques et portent un jugement éclairé sur la situation, avec assurance.

Les lignes directrices qui suivent aideront les conseils scolaires et les écoles à élaborer leurs propres directives et procédures en prévision des rares cas où il sera nécessaire d'utiliser, toujours en dernier recours, des moyens de contention.

Principes directeurs

- Il faut que les interventions sur le plan du comportement respectent le droit qu'ont tous les enfants à être traités de façon digne. (*Charte canadienne des droits et libertés*, 15(1); *Politique en matière d'éducation spéciale* [2008], « Énoncé des principes », p. 5)
- Il faut que les programmes et les services s'appuient sur un modèle de prestation de services qui mette l'accent sur le travail en équipe, la collaboration et la coopération en vue d'offrir une gamme continue d'options visant à répondre aux besoins des élèves (*Politique en matière d'éducation spéciale* [2008], politique 1.0).
- La meilleure façon de créer un climat dans l'école favorable aussi bien à l'enseignement qu'à l'apprentissage est d'adopter une approche positive et préventive dans laquelle on prend les devants (*Code provincial de conduite dans les écoles et lignes directrices pour les codes de conduite des écoles*, « Partie 2 – Principes directeurs »).
- On a mis en place des structures de type PEBS (Positive and Effective Behavioural Supports) dans toutes les écoles de la Nouvelle-Écosse. On enseigne à tous les élèves des attentes à l'échelle de l'école tout entière concernant le comportement dans la salle de classe et en dehors de la salle de classe. On recommande aux enseignants et aux directions des écoles de souligner les bons comportements de la part des élèves et de les encourager à les reproduire.
- Les moyens de contention constituent la procédure qui vient en dernier et qui est la plus restrictive dans une hiérarchie de stratégies de gestion du comportement. Ils ne doivent être utilisés qu'en dernier recours, lorsque la sécurité des gens est en danger.
- On peut utiliser des moyens de contention, mais seulement une fois qu'on a envisagé ou essayé d'autres formes moins agressives d'intervention. Il ne faut pas que l'intervention des adultes déclenche une aggravation brutale de la situation.
- Pour désamorcer les crises, il faut avoir recours à l'intervention d'un personnel qualifié.

Procédures

L'un des concepts clés du soutien aux élèves en matière de comportement est la **prévention**. Pour réduire la nécessité d'avoir recours à des moyens de contention, il est nécessaire de prévoir, de prévenir et d'analyser les comportements susceptibles de faire du mal et d'évaluer et de réviser régulièrement la réaction de l'équipe et les stratégies en la matière.

Parmi les autres concepts clés dans la gestion des problèmes de comportement, on note le recours à des **interventions** appropriées et la formation et le perfectionnement professionnel. Ces deux volets devraient se dérouler conformément aux approches de la structure PEBS et du processus de planification de programme pour ce qui est du travail sur les résultats visés en matière de comportement (voir politique 2.2 de la *Politique en matière d'éducation spéciale*). On s'attend à ce que les conseils scolaires s'assurent que les membres du personnel possèdent les qualifications appropriées et disposent des options de formation nécessaires (intervention non violente en situation de crise, secourisme, Comité conjoint d'hygiène et de sécurité au travail, etc.).

Il est nécessaire **de tenir un dossier et de faire un suivi** des incidents lors desquels on a eu recours à des moyens de contention, à la fois pour la planification et pour la responsabilisation des parties concernées. Tous les incidents lors desquels on a eu recours à des moyens de contention doivent être signalés dans les dossiers de l'administration, avec les informations appropriées. Les conseils scolaires ont des politiques, des procédures et des directives déjà en place pour ce processus. L'annexe A fournit un exemple de processus. Il est également nécessaire de faire un suivi, avec un travail de réflexion professionnelle et une session de bilan, afin de choisir les résultats visés appropriés sur le plan du comportement (voir politique 2.2 de la *Politique en matière d'éducation spéciale*).

Prévention

Le document *La gestion des problèmes de comportement – Créer des milieux propices à l'apprentissage* (ressource pour l'enseignant et ressource de perfectionnement professionnel) de 2011 nous rappelle que « le comportement a un objectif et une fonction », que « bon nombre des comportements sont

appris et [qu']on peut donc les désapprendre ou les changer » et que « le comportement peut être un mode de communication ». L'un des aspects fondamentaux de la structure PEBS est donc d'anticiper, dans la mesure du possible, sur les comportements, au lieu de se préparer à réagir en cas de crise. Il est également important de définir les comportements souhaités, en enseignant des comportements favorables à la vie en société et en soulignant les efforts des élèves qui adoptent de tels comportements.

Le processus de planification de programme jouera un rôle crucial dans la mise en œuvre de stratégies visant à prévoir et à prévenir les situations susceptibles de déboucher sur des comportements exigeant une intervention avec moyens de contention. Il existe tout un éventail de stratégies non agressives qu'il convient de placer au premier rang lorsque l'on cherche à déterminer comment réagir. Voici une liste (non exhaustive et sans ordre de priorité) de telles stratégies non agressives.

Stratégies

<ul style="list-style-type: none"> • communiquer avec l'élève • communiquer avec le parent/ tuteur (de façon ouverte, franche et continue) • collaborer avec l'équipe de planification de programme • connaître et comprendre les circonstances exceptionnelles • prodiguer des encouragements • pratiquer une écoute active • résoudre les problèmes • clarifier les attentes • fournir des énoncés et des signes pour guider l'élève • canaliser l'énergie de l'élève dans une autre direction • réorganiser le milieu • utiliser des stratégies pour désamorcer la crise • fournir des modèles 	<ul style="list-style-type: none"> • offrir une formation dans le domaine des aptitudes à la vie en société • utiliser des stratégies de modification du comportement • ignorer les comportements selon une stratégie planifiée • offrir des choix et des sanctions • prévoir un temps mort • offrir la médiation de camarades • consulter la police • effectuer une évaluation fonctionnelle du comportement • offrir des supports visuels • faire des vérifications régulières mais discrètes, en laissant une certaine indépendance à l'élève • utiliser une formation sur la relaxation • utiliser des stratégies pour calmer l'élève
--	---

Source : liste adaptée d'une ressource du Waterloo Catholic District School Board, avec l'autorisation de l'organisme.

Intervention

En dernier recours, si l'utilisation de moyens de contention s'avère nécessaire pour préserver la sécurité de l'élève, d'autres personnes ou des biens de l'école, il convient que ces moyens de contention soient utilisés par un ou des membres du personnel qui ont reçu la formation nécessaire et qu'ils soient aussi peu restrictifs que possible, en vue de gérer le comportement dans l'école qui met en danger les personnes présentes.

La décision de recourir à des moyens de contention non prévus est une question qui relève du jugement individuel des personnes concernées. Il convient de prendre en compte les facteurs suivants lorsqu'on doit décider ou non s'appliquer des moyens de contention :

- niveau de risque immédiat
- formation, confiance en soi et disposition à appliquer les moyens de contention
- équilibre des forces (taille, âge, statut, force, sexe de la personne, etc.)
- disponibilité de sources de soutien
- antécédents de l'élève (besoins spéciaux, violences subies, etc.)
- relation avec l'élève
- tentatives antérieures (réussies ou non) de recours à des stratégies pour désamorcer des situations de crise

Les points les plus importants sont la sécurité et le recours à des stratégies non agressives et à des stratégies de désamorçage. Il est indispensable d'utiliser les moyens de contention de façon à minimiser le risque de blessure et en n'allant pas plus loin que ce qui est raisonnable dans les circonstances.

Traditionnellement, en Nouvelle-Écosse, on organise des formations sur les interventions non violentes en cas de crise dans tous les conseils scolaires. Le volet des interventions physiques est le plus important à prendre en compte dans les programmes de formation choisis pour former les gens en matière d'interventions non violentes en cas de crise. Il faut que le programme de formation comprenne des stratégies de type « blocage et libération » et des stratégies de recours à des moyens de contention. Ces stratégies ne sont utilisées qu'en dernier recours, lorsqu'il y a un risque imminent pour la sécurité de l'élève lui-même ou d'autrui, et il ne faut pas qu'elles soient appliquées pendant plus de trois à cinq minutes.

Recours prévus et non prévus à des moyens de contention

Le **recours prévu à des moyens de contention** peut constituer un volet nécessaire dans les dispositions générales prévues dans un plan de programme individualisé pour un élève qui a des besoins spéciaux. Il convient de considérer les moyens de contention comme étant le dernier recours dans une gamme continue de stratégies de gestion du comportement utilisée auprès de l'élève concerné. Il faut que le plan de programme individualisé décrive clairement les résultats visés sur le plan du comportement et tienne compte du fait que les moyens de contention peuvent être une stratégie nécessaire pour parvenir à ces résultats. Il est également indispensable de bien clarifier, pour les parents/tuteurs de l'élève concerné, la fonction, la méthode, le personnel concerné et les conditions applicables en ce qui concerne le recours à des moyens de contention, afin qu'ils puissent y consentir en connaissance de cause.

Seuls les membres du personnel ayant suivi la formation appropriée devraient être autorisés à mettre en œuvre le recours prévu à des moyens de contention. Il faut que tous les membres du personnel de l'école soient au courant des cas où l'élève a un plan de programme individualisé qui prévoit le recours à des moyens de contention.

Lorsque le personnel a eu recours à des stratégies de prévention non agressives et qu'elles n'ont pas permis de juguler la crise, on suggère les interventions suivantes, classées par ordre croissant d'agressivité :

1. demande adressée verbalement ou autrement à l'élève pour qu'il cesse ou modifie son comportement
2. options de désamorçage ou de temps mort — pour plus de détails, voir les *Lignes directrices pour l'utilisation d'un local réservé aux temps morts dans les écoles de la Nouvelle-Écosse* (Nouvelle-Écosse, 2009)
3. demande adressée verbalement ou autrement à l'élève ou à d'autres pour qu'ils quittent les alentours
4. recours à moyens de contention pour l'élève, en utilisant aussi peu de force qu'il est nécessaire, pour l'immobiliser ou réduire sa capacité de bouger librement ses bras, ses jambes, son corps ou sa tête, afin de l'empêcher de se faire du mal à lui-même ou de faire du mal à d'autres élèves ou à des membres du personnel

On peut avoir une situation dans laquelle il faut avoir **recours à des moyens de contention non prévus**. Dans un tel cas, le choix de la ou des personnes qui appliqueront ces moyens de contention relève du jugement des membres du personnel ou, s'il y a lieu, du plan d'urgence de l'école en cas de crise. Certains conseils scolaires ont mis en place un processus pour les interventions en cas de crise. Lorsque tel est le cas, il faut que l'école

suive les directives ou la politique de son conseil scolaire et que les membres du personnel de l'école soient informés de ce processus. Si vous voulez consulter un exemple de protocole d'intervention pour l'équipe responsable en cas de crise, veuillez vous référer au document *La gestion des problèmes de comportement – Créer des milieux propices à l'apprentissage* (ressource de perfectionnement professionnel) (Nouvelle-Écosse, 2011, p. 113–121).

Chaque conseil scolaire peut avoir des politiques, directives ou procédures supplémentaires pour le recours aux moyens de contention ou bien un protocole pour les interventions en cas de crise. Il faut que l'administration de l'école s'assure que tous les membres du personnel de l'école sont bien au courant de ces politiques.

Il est indispensable d'inclure, dans les procédures après le recours à des moyens de contention, des étapes de résolution, de production d'un rapport, de constitution d'un dossier et d'examen et d'évaluation du processus.

Résolution

- s'assurer que la menace est maîtrisée
- évaluer les blessures des élèves ou des membres du personnel et prendre les mesures d'urgence appropriées (réanimation cardio-respiratoire, appel des services d'urgence, appel des forces de l'ordre, etc.)
- rassurer les élèves et les membres du personnel et leur apporter du soutien
- signaler verbalement l'incident au surveillant / à l'administration
- informer verbalement les parents/tuteurs de l'incident dès que possible
- communiquer avec les forces de l'ordre s'il y a eu utilisation d'armes, consommation de drogues, etc.
- communiquer avec les agences externes appropriées, s'il y a lieu (services de protection de l'enfance, services correctionnels, etc.)

Constitution d'un dossier, examen et évaluation du processus

- noter les informations relatives à l'incident dans un dossier, afin qu'on puisse s'en servir dans les décisions immédiates et à venir pour les programmes offerts aux élèves
- s'assurer que l'élève concerné, le personnel et les parents/tuteurs sont bien informés des différents aspects du dossier
- évaluer les stratégies et la réaction du personnel

Dossier et suivi

Il est primordial de prendre des notes complètes sur les recours à des moyens de contention, afin qu'on puisse s'appuyer sur les informations notées lors de l'élaboration du plan de programme individualisé et qu'on puisse fournir des informations exactes après l'incident et avant les réunions ultérieures, lors desquelles il faudra faire part de ces informations aux parties intéressées.

Le suivi permet de garantir la prise en compte de l'impact physique et psychologique du recours aux moyens de contention et de garantir qu'on s'interroge sur le caractère approprié de la réaction. On se sert de ce processus afin d'évaluer toutes les possibilités de recourir à de stratégies ou à des options non agressives ou préventives.

Lorsqu'on constitue un dossier, qu'on fait un bilan de l'incident et qu'on évalue le processus, il convient de prendre en compte les aspects suivants :

- suivi médical si nécessaire (à la fois pour les élèves et pour les membres du personnel)
- préparation d'un rapport d'incident sur le recours aux moyens de contention
- préparation des autres formulaires apparentés et exigés (Commission des accidents du travail, régime d'assurance de l'école, etc.)
- examen de l'incident, des stratégies et de la réaction en collaboration avec l'équipe responsable dans l'école
- révision et clarification des buts et des interventions prévues dans le programme, avec l'élève
- présentation des stratégies et du programme à la famille et passage en revue avec la famille
- renvoi du dossier auprès des services d'aide (programme d'aide aux employés, conseiller psychologique, etc.)

Annexes

Annexe A

NOTE : Ce formulaire doit être rempli par un membre du personnel et soumis à la direction de l'école dès que possible, conformément aux instructions de la politique du conseil scolaire.

Rapport d'incident sur le recours à des moyens de contention

Nom de l'élève : _____ Date de naissance : _____

École : _____ N° d'identification de l'élève : _____

Plan (PPI, adaptation, etc.) prévoyant le recours à des moyens de contention : Oui Non

Date de l'incident : _____ Heure de l'incident : _____

Description de l'incident

Lieu de l'incident

école salle de classe cour
 couloir autobus autre : _____

Actes que l'élève a commis ou risquait de commettre

Se faire du mal à lui-même (préciser) : _____

Faire du mal à autrui (préciser) : _____

Endommager des biens (préciser) : _____

Autre (préciser) : _____

Comportement(s) de l'élève pendant l'incident

agitation agressivité verbale vis-à-vis de ses camarades refus de respecter les consignes
 pleurs agressivité verbale vis-à-vis du personnel violences infligées à lui-même
 hostilité agressivité physique vis-à-vis de ses camarades renfermement sur soi
 sautes d'humeur agressivité physique vis-à-vis du personnel
 menaces verbales ou physiques (les décrire) : _____
 autres : _____

Événements avant l'incident

Stratégies ou interventions utilisées par le passé

Description d'incidents antérieurs

Description détaillée des moyens de contention utilisés

Immobilisation de l'élève (pesant moins de 80 livres / 36 kg)	Immobilisation de l'élève (pesant plus de 80 livres / 36 kg)
<input type="checkbox"/> partielle	<input type="checkbox"/> partielle
<input type="checkbox"/> totale	<input type="checkbox"/> totale
<input type="checkbox"/> autre : préciser _____	<input type="checkbox"/> autre : préciser _____

Description de la réaction de l'élève à l'utilisation de moyens de contention

Durée d'application des moyens de contention (il ne faudrait pas qu'elle dépasse 3 à 5 minutes)**Autres personnes ayant participé**

Nom	Poste/titre	Nature de la participation (participation active, témoin, assistance)

Suivi après le recours aux moyens de contention

1. Date du rapport envoyé à l'administration : _____

2. Date et lieu du contact avec les parents : _____

3. Date et lieu du bilan avec les parents : _____

4. Est-ce que les forces de l'ordre ont été impliquées? Oui Non
(Joindre le formulaire de rapport d'incident pour la police)5. Est-ce qu'il y a eu des bleus, des contusions,
des égratignures ou d'autres marques sur l'élève? Oui Non6. Est-ce qu'il y a eu des bleus, des contusions,
des égratignures ou d'autres marques sur le personnel? Oui Non7. Est-ce qu'on a fait une évaluation des stratégies utilisées et
une comparaison avec celles utilisées antérieurement? Oui Non8. Est-ce qu'il a fallu prodiguer des soins à l'élève,
à des membres du personnel ou à d'autres? Oui Non

Description : _____

Auteur du rapport

Nom : _____ Poste : _____

Signature : _____ Date : _____

Annexe B

Niveau I : Approches à l'échelle de l'école tout entière – Un processus positif

Extrait de *La gestion des problèmes de comportement – Créer des milieux propices à l'apprentissage* (ressource pour l'enseignant) (Nouvelle-Écosse, 2011).

Dans nos lectures des travaux de recherche actuels sur l'enseignement auprès des élèves qui ont des problèmes de comportement, nous avons rencontré diverses expressions comme « Positive Behaviour Interventions and Supports » (PBIS), « Effective Behaviour Supports » (EBS) et « Positive Behaviour Supports » (PBS). Ces expressions sont utilisées de façon interchangeable. Elles semblent indiquer que la meilleure façon de gérer les problèmes de comportement des élèves est de mettre en place un système de soutien à l'échelle de l'école tout entière. Cette méthode va au-delà de la simple gestion des comportements ou de l'adoption d'une approche unique en vue de modifier les comportements. Elle consiste en l'utilisation de multiples approches : modification du milieu, compétences d'enseignement, recentrage sur les comportements positifs. Nous recommandons aux éducateurs et aux parents/tuteurs de prendre le temps d'essayer de comprendre les raisons qui sont à l'origine du problème de comportement, afin de déterminer l'intention ou la fonction d'un tel comportement. Une fois qu'on a compris cela, on peut utiliser des stratégies ou interventions appropriées pour aider l'élève à adopter un nouveau comportement. (www.pbis.org)

L'ambiance qui règne dans l'école sur le plan du comportement s'appuie sur une approche solide à l'échelle de l'école tout entière. Le niveau I d'intervention correspond à une telle approche. On peut se servir de diverses stratégies, comme les mesures de soutien en vue de favoriser les comportements positifs et les codes de conduite. Quelle que soit la philosophie retenue, la discipline représente un aspect essentiel de la mise en place d'une ambiance positive dans l'école. Aux fins de la présente ressource, nous définissons la discipline comme étant « les mesures que les enseignants, les administrateurs, les parents/tuteurs et les élèves adoptent pour renforcer la réussite sur le plan scolaire et sur le plan du comportement en société » (www.pbis.org). Les bonnes méthodes disciplinaires sont celles qui enseignent aux élèves les comportements appropriés; elles ne sont jamais de nature punitive.

La discipline est un processus éducatif qui aide les individus à apprendre à se maîtriser et à assumer leurs responsabilités dans la perspective du bien collectif. Pour que les politiques et les programmes en matière de discipline soient efficaces, il faut qu'ils s'appuient sur le principe général qui veut

que la discipline fasse partie intégrante de l'enseignement, quand le but de l'enseignement est de favoriser la réussite scolaire et d'enseigner les valeurs communes et les aptitudes sociales appropriées en vue de permettre aux élèves de travailler ensemble en coopération au sein de groupes. Les élèves en viennent à comprendre que, pour que l'équipe puisse fonctionner de façon raisonnable et productive, il faut que chacun accepte dans une certaine mesure de se conformer aux règles et de coopérer. L'application judicieuse et cohérente de telles politiques est plus libératrice que restrictive pour les élèves (Ministère de l'Éducation du Manitoba, 1991).

Il faut que chaque école énonce une politique à l'échelle de l'école tout entière concernant les problèmes de comportement, en s'appuyant l'idée que l'ensemble de l'école forme une communauté. Il faut que l'école inclue dans cette politique un énoncé de mission explicitant le rôle de l'école dans le développement et l'éducation des enfants et il faut que cet énoncé de mission s'appuie sur des principes qui soient énoncés clairement et qui tiennent compte des besoins des élèves sur le plan du développement. Il faut également que le mode d'élaboration de la politique soit régi par des principes issus des meilleures pratiques en la matière. Il faut élaborer un code de conduite pour l'école qui traduise sur le plan opérationnel l'énoncé de mission, en utilisant un langage concis facile à comprendre pour les élèves, les parents/tuteurs et la communauté.

À NOTER : Si vous souhaitez obtenir plus de renseignements sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques en matière de problèmes de comportement, veuillez vous référer aux lignes directrices de votre province et de votre conseil scolaire.

Politiques de l'école

Il faut que les politiques de l'école en matière de gestion des problèmes de comportement se fondent sur les principes suivants.

Principe n° 1

Il faut créer les politiques dans le cadre d'un processus de consultation faisant appel à tous les intervenants de la communauté scolaire.

Lorsqu'on rédige un code de conduite pour l'école,

- il faut inclure les intervenants suivants :
 - administrateurs
 - enseignants
 - parents/tuteurs
 - élèves;

- il faut inclure les droits et les responsabilités des élèves et du personnel;
- il faut utiliser un langage positif;
- il faut offrir à tous les intervenants la possibilité d'examiner le code de conduite et d'apporter des révisions à son contenu si nécessaire.

Principe n° 2

Il faut que les politiques tiennent compte des différents niveaux auxquels se situent les élèves dans leur développement et des besoins spéciaux de certains élèves. Il faut suivre ces politiques de façon cohérente, mais il faut aussi qu'elles soient suffisamment souples pour qu'on puisse les ajuster en fonction des circonstances, dans la mesure du raisonnable.

- Les interventions en matière de problèmes de comportement prennent en compte les différences entre individus dans les domaines suivants du développement :
 - social
 - affectif
 - cognitif
 - physique
 - sexuel.
- Il faut mettre tout un éventail d'options à la disposition des élèves qui ont des besoins importants sur le plan affectif et comportemental. Ces options sont généralement mises en œuvre de façon progressivement plus restrictive. Voici quelques-unes de ces options :
 - réponses supplémentaires en vue de soutenir les élèves dans l'environnement de l'école ou de la salle de classe
 - programmes de substitution
 - cadre de substitution pour l'apprentissage au sein de l'école
 - placement ailleurs à l'extérieur de l'école, avec suivi constant afin de déterminer quand l'élève peut revenir parmi ses camarades.

Principe n° 3

Il faut que les politiques portent sur des stratégies de prévention et d'intervention et décrivent les procédures et les réponses appropriées à utiliser auprès des élèves.

Il faut que les enseignants et les administrateurs qui ont à gérer des incidents relatifs au comportement d'élèves prennent les précautions suivantes :

- Les interventions utilisées sont basées sur le degré de gravité ou la fréquence du comportement.
- On prend en compte la signification et l'intention du comportement lorsqu'on détermine son degré de gravité et ses conséquences.

- On respecte les procédures établies :
 - L'élève présente sa version des faits à l'enseignant et à l'administrateur chargés de gérer l'incident.
 - L'élève et ses parents/tuteurs ont le droit de faire appel des décisions.
- On conserve des dossiers détaillés des incidents et des stratégies d'intervention.
- On établit le contact avec les parents/tuteurs lorsqu'on juge que cela est nécessaire.

Principe n° 4

La discipline est un aspect essentiel de la mise en place d'une ambiance positive dans l'école.

L'école a

- élaboré un énoncé de mission clair
- élaboré un processus concernant la mise en application du code de conduite
- expliqué que tous les membres du personnel se partagent la responsabilité commune de l'ensemble des élèves
- mis en place un milieu d'apprentissage où règnent l'ordre et la sécurité
- défini des attentes cohérentes et exigeantes pour les élèves et le personnel en matière de comportement
- mis en place des mécanismes en vue de renforcer et de récompenser l'adoption de comportements appropriés
- défini tout un éventail de conséquences immédiates et appropriées en cas de comportement importun, qui sont appliquées de façon cohérente sur l'ensemble de l'école
- adopté/conçu des programmes de motivation qui favorisent la présence et la réussite des élèves
- adopté/offert des activités qui encouragent la mise en place d'un bon esprit dans l'école
- pris des mesures concernant l'ambiance dans l'école dans le cadre du processus d'amélioration de l'école
- établi des liens avec les agences communautaires
- adopté un programme de mentorat pour les nouveaux enseignants
- adopté un programme de mentorat pour les élèves.

Principe n° 5

La discipline combine toutes sortes de concepts et de compétences qui ont un impact positif sur l'apprentissage (WILLMS, 2000). Il ne faut pas confondre discipline et punition. La discipline n'est pas seulement corrective/instructive, mais aussi préventive. Elle cherche à favoriser l'intégrité et la dignité tout en

encourageant le renforcement de la responsabilisation et de l'autogestion. Il faut que les approches adoptées prennent les devants au lieu de s'inscrire en réaction face aux comportements.

Pour cela, il faut enseigner et utiliser le code de conduite de façon

- à communiquer clairement à tous les élèves, au personnel et aux parents/tuteurs les attentes concernant les comportements appropriés
- à fournir des justifications pour les attentes en matière de comportement, qui soient bien comprises par les élèves, les enseignants et les parents/tuteurs
- à fournir des sessions d'enseignement et de sensibilisation à tous les élèves dans des domaines comme les suivants :
 - compétences scolaires / stratégies d'apprentissage
 - tutorat par les pairs
 - conscience de soi
 - estime de soi
 - conception de soi
 - discipline personnelle
 - aptitudes sociales
 - compétences en résolution de problèmes
 - résolution de conflits
 - gestion du stress / de la colère
- à fournir des sessions de perfectionnement professionnel aux enseignants et aux parents/tuteurs sur des questions comme les suivantes :
 - résolution de conflits
 - intervention non violente en situation de crise
 - art d'être parent
 - techniques d'intervention sur le plan du comportement
 - prévention des suicides
 - détection des violences et réponse
- à mettre l'accent sur le comportement et non sur l'individu :
 - Faire en sorte que l'élève porte des jugements de valeur sur son comportement.
 - Faire assumer l'élève la responsabilité de ses actes.
 - Établir un lien entre les conséquences et le comportement.
 - Renvoyer l'élève auprès d'un conseiller pour les interventions de suivi.
 - Concevoir des plans d'intervention pour les individus sur le plan du comportement lorsque cela est nécessaire.
- à gérer les problèmes de comportement sur un ton calme et de façon maîtrisée.

Annexe C

Niveau II : Gestion de classe – Résolution de problèmes pour les élèves à risque

Extrait de *La gestion des problèmes de comportement – Créer des milieux propices à l'apprentissage* (ressource pour l'enseignant) (Nouvelle-Écosse, 2011).

Gestion du comportement / Stratégies d'intervention

Les enseignants ont dans leur salle de classe des élèves présentant tout un éventail de problèmes de comportement. Les stratégies et astuces suivantes pourront les aider à régler ces problèmes :

- **Faites le lien avec la famille.** Cherchez constamment à établir une bonne communication avec les parents/tuteurs. Cette communication est essentielle si on veut régler les problèmes de comportement.
- **Enseignez des compétences qui facilitent la vie en société.** Incorporez des idées, des valeurs et des attitudes opposées à la violence, au racisme et au sexisme au cœur même du programme, au quotidien. Enseignez des compétences qui facilitent la vie en société, dans des domaines comme la communication, le développement de liens d'amitié, la capacité de faire et d'accepter des critiques constructives, la résolution de conflits, la médiation par les pairs, la capacité de s'affirmer en tant qu'individu, la gestion de la colère, la résolution de problèmes et la prise de décisions. Utilisez des groupes d'apprentissage en coopération pour exposer les élèves aux activités positives en petits groupes sociaux et pour encourager le travail en équipe.
- **Utilisez des récompenses** encourageant les élèves à adopter les comportements appropriés. Il existe de nombreuses récompenses que les enseignants peuvent utiliser pour encourager les élèves à adopter des comportements appropriés. Il faut cependant que les récompenses utilisées concernent des choses auxquelles l'élève accorde de la valeur. Par exemple, on peut demander à un élève de faire un devoir de 10 minutes à son pupitre (comportement ciblé) en échange d'une période de temps libre (récompense) et on lui accorde une pause de 10 minutes lorsqu'il a fini. La récompense peut être d'ordre naturel, alimentaire, matériel ou social.
- **Dirigez, donnez l'exemple et offrez des récompenses.** L'utilisation de ces méthodes sous la forme d'un système de points ou d'un « contrat » de comportement peut aider les élèves à adopter les comportements appropriés.

- **Nouez des liens personnels.** Faites preuve d'un véritable intérêt pour vos élèves. Accueillez les élèves à l'entrée de la salle. Traitez les élèves comme des individus; ne vous contentez pas de traiter la classe comme un tout. Cherchez à découvrir ce qui intéresse et intrigue les élèves. Lorsque vous avez un élève qui se comporte de façon importune, il est parfois possible de le remettre sur le droit chemin en mentionnant au bon moment quelque chose qui l'intéresse : avions, sports, chevaux, émissions de télévision, jouets, automobiles, etc.
- **Concentrez-vous sur le comportement.** Lorsque vous vous concentrez sur le comportement, soyez objectif et attaché aux faits. Face à un comportement importun, l'enseignant peut faire référence aux règles en vigueur dans la classe ou dans l'école dans son ensemble, tout en réduisant le risque de donner à l'incident une tournure plus personnelle.
- **Soyez objectif. Ne jugez pas.** Essayez d'être attentif au point de vue de l'élève. Examinez les problèmes sous divers angles. Examinez le comportement à travers le prisme de la culture.
- **Montrez que vous êtes un être humain vous aussi.** Soyez prêt à admettre vos erreurs ou à changer d'avis lorsque cela est nécessaire.
- **Utilisez l'humour.** Lorsque l'enseignant a un profil mental des élèves, il peut utiliser l'humour (avec discernement) pour désamorcer une situation qui pourrait s'avérer explosive. Le sarcasme et les remarques abaissantes, cependant, ne sont pas de l'humour.
- **Minimisez la différence de pouvoir dans la communication au jour le jour.** Le fait d'être assis derrière un bureau ou derrière un podium risque de donner l'impression qu'on veut créer une certaine distance entre soi et les élèves. Utilisez un langage neutre (ni masculin ni féminin).
- **Faites face aux problèmes de comportement de façon directe et immédiate.** Les conflits et les problèmes non résolus refont souvent surface ultérieurement et s'aggravent. Le fait de traiter les problèmes dès le départ réduit le risque qu'ils s'aggravent.
- **Utilisez la proximité physique ou le toucher de façon contrôlée.** L'enseignant est sur les lieux avant que le comportement perturbateur ait lieu. La simple proximité physique véhicule l'idée que l'enseignant est conscient de ce qui se passe et est prêt à intervenir si nécessaire. Pour réduire au minimum les comportements d'élèves qui cherchent à attirer l'attention pendant la leçon, placez-vous simplement debout à proximité de l'élève. Ne le regardez pas dans les yeux et ne dites rien, mais continuez simplement la leçon. Si vous utilisez le toucher (main sur l'épaule ou le coude) pour signaler à l'élève votre proximité physique, faites-le de façon contrôlée, en respectant les valeurs et les normes culturelles de l'élève.

- **Regardez l'élève dans les yeux.** Le fait de regarder un élève dans les yeux est souvent très efficace pour décourager l'élève d'adopter un comportement agaçant ou cherchant à attirer l'attention. Cependant, le fait d'avoir recours au contact du regard de façon insistante risque d'aggraver le comportement de l'élève ou d'enfreindre ses normes et ses valeurs culturelles.
- **Faites diversion.** Cette méthode consiste à faire sortir l'élève d'une situation où il risque de perturber le cours. Vous pouvez inventer une tâche importante à faire immédiatement ou lui demander d'aller chercher quelque chose ailleurs dans l'école. Ceci fera sortir l'élève de la situation et le conduira à utiliser son énergie de façon constructive.
- **Faites un compliment inattendu.** Le fait de faire un compliment sincère, calmement et au bon moment, peut servir à désamorcer une situation explosive. Évitez les flagorneries, parce que les élèves n'ont pas de respect pour les avances qu'ils perçoivent comme étant factices.
- **Faites quelque chose d'inattendu.** Vous pouvez parfois détourner le comportement de l'élève à faisant quelque chose d'inattendu : éteindre les lumières, jouer une note de musique, baisser le ton de votre voix, changer de voix, parler au mur, etc. Le fait d'utiliser une telle stratégie montre que vous êtes conscient de ce qui se passe et que vous voulez que cela cesse.
- **Utilisez des signaux.** De nombreux enseignants maîtrisent l'art d'éliminer les problèmes potentiels à l'aide d'un regard, d'une main levée ou d'un clignotement de l'éclairage de la salle. Lorsqu'un élève a des difficultés à maîtriser son propre comportement, il faut parfois que l'enseignant ait recours à un signal spécial. Si l'enseignant souhaite mettre en place un tel système, cependant, il faut qu'il en discute avec l'élève au préalable.
- **Donnez les avertissements par écrit.** Utilisez des notes écrites pour transmettre divers messages à l'élève, qu'il s'agisse de messages positifs ou de mesures correctives, comme, par exemple : « S'il-te-plaît, arrête de... », « Merci de bien vouloir... », etc. Placez ce type de note sur le pupitre de l'élève. Il n'est pas nécessaire de dire quoi que ce soit. Cette technique fonctionne tout particulièrement bien avec les élèves du secondaire.
- **Utilisez des messages du type « Moi, je... ».** Les messages du type « Moi, je... » décrivent exactement aux élèves ce que vous ressentez, sans porter de jugement ni faire de reproches. Il s'agit d'une des manières les plus efficaces d'empêcher les élèves de perturber le cours. Dans un message de type « Moi, je... », incluez une description objective du comportement perturbateur, exprimez ce que vous ressentez, indiquez quels sont les effets du comportement en question sur les autres et concluez en faisant une demande. Exemple : « Quand tu parles avec ton voisin, cela m'agace parce que moi, je perds le fil de ma pensée. Arrête, s'il te plaît. » (ALBERT, 1996)

- **Énoncez la « loi selon grand-mère ».** Dites d'abord quel comportement vous souhaitez et donnez ensuite l'autorisation à l'élève de faire quelque chose qu'il ou elle veut faire par après. Exemple : « Quand tu auras fini ce devoir, tu pourras utiliser l'ordinateur. » Notez bien que, dans la loi selon grand-mère, les règles ont toujours le format suivant : « Quand tu auras..., tu pourras... » Évitez d'utiliser des règles du type « Si tu..., alors tu... ». L'élève risque de percevoir la condition commençant par « Si tu... » comme étant une menace et cela risque d'aggraver son comportement problématique.
- **Utilisez un message du type « cible / interruption / instructions ».** Dans ce message en trois parties, énoncé de façon calme et prosaïque, vous commencez par *cibler* l'élève en utilisant son prénom, puis vous indiquez le comportement qu'il doit *interrompre* et ensuite vous lui donnez des *instructions* concernant ce que vous vous attendez à ce qu'il fasse à ce moment-là. Exemple : « Diane, arrête de parler à Ben, tourne-toi vers moi et dis-moi si tu vois une solution au problème n° 3 au tableau. » (ALBERT, 1996)
- **Adoptez une approche de collaboration.** Tirez profit au maximum des occasions de donner un choix aux élèves dans la salle de classe. Abordez les choses selon le point de vue que la salle de classe appartient à l'ensemble de la classe et non à vous personnellement. Faites un effort pour obtenir les opinions des élèves. Donnez aux élèves le sentiment qu'ils maîtrisent leur propre vie, en détournant leur attention du comportement et en concentrant leur attention sur les choix qu'ils peuvent faire. Exemple : « Marie, tu peux remettre ton devoir jeudi ou vendredi. C'est toi qui choisis. »
- **Faites participer les élèves à la prise de décisions.** Lorsqu'on fait participer les élèves à la prise de décisions, on leur donne un pouvoir légitime, ce qui contribue à éviter les luttes de pouvoir. Pour de nombreux élèves, il est tout aussi important de pouvoir participer à la prise de décisions qu'il l'est d'obtenir que les choses se passent comme ils veulent.
- **Déléguiez les responsabilités.** Les élèves qui ont véritablement le sentiment d'avoir des responsabilités sont moins susceptibles de chercher à obtenir le pouvoir de façon destructrice.
- **Désamorcez les situations.** Dans le cas d'une confrontation avec un élève, soit on peut gérer les choses de façon rapide et efficace, soit cela peut dégénérer en échange agressif ou en lutte de pouvoir. Désamorcer la situation, c'est gérer l'incident de façon à réduire la tension et à faire en sorte que l'élève reste dans un état d'esprit dans lequel il est encore raisonnable et réceptif.

- **Accordez aux élèves de l'espace sur le plan psychologique et physique.** Laissez toujours de l'espace aux élèves, en particulier lorsqu'ils sont agacés ou fâchés. Si vous adoptez une approche trop stricte face à une personne qui est fâchée, elle risque de se tourner contre vous de manière violente.
- **Donnez l'exemple en adoptant vous-même les comportements appropriés.** Approchez les incidents de façon calme et détendue. Cela contribuera à désamorcer la situation. Enseignez aux élèves les comportements appropriés en donnant vous-même l'exemple.
- **Traitez le problème de comportement en tête-à-tête.** Ne vous livrez jamais à une confrontation en public quand vous pouvez l'éviter. Laissez à l'élève la possibilité de sauver la face. Discutez du comportement plus tard. Trouvez un endroit où vous pouvez approcher l'élève en tête-à-tête.
- **Soyez prudent lorsque vous voulez utiliser des menaces ou un ultimatum.** Évitez les menaces ou les ultimatums qui sont peu pratiques (« Tu seras en retenue à la fin de la journée tous les jours pendant un mois. ») — parce que l'élève saura que vous ne pourrez pas mettre en application une telle menace — ou qui vous mettront, vous ou l'élève, dans une impasse (« Va immédiatement chez le directeur ou je t'y amènerai moi-même de force! »).
- **Reconnaissez le pouvoir des élèves.** Lorsque vous reconnaissez que vous ne pouvez pas les dominer, vous admettez que les élèves ont un statut égal au vôtre en tant qu'êtres humains. Lorsque les élèves voient que personne dans la salle de classe n'est supérieur ou inférieur, vous gagnez leur coopération au lieu d'alimenter la confrontation. Cela ne veut pas dire que les élèves ont le droit de faire ce qu'ils veulent. Lorsque vous reconnaissez le pouvoir des élèves, vous énoncez également vos propres attentes : « Morgan, je ne peux pas te *forcer* à faire le problème de mathématiques. Mais il faut que ce devoir soit fait. » Dès que vous avez fait cette déclaration, éloignez-vous. C'est difficile de poursuivre une confrontation verbale quand l'opposition n'est plus à proximité. (ALBERT, 1996)
- **Méfiez-vous des élèves qui veulent toujours avoir le dernier mot.** Si vous jouez au même jeu, il est fort probable que l'échange continuera indéfiniment. Mettez fermement fin à l'intervention de l'élève ou bien dites-lui de venir vous parler à la fin du cours. Soyez juste et écoutez ce que l'élève a à dire.
- **Méfiez-vous des comportements secondaires.** Méfiez-vous des élèves qui font intervenir des comportements secondaires afin de brouiller la situation. Par exemple, si vous attrapez un élève en train d'écrire un mot obscène à l'intention d'un camarade de classe, il risque d'essayer d'argumenter avec vous de façon à brouiller la situation et masquer le problème d'origine. Comme ci-dessus, mettez fermement fin à de telles tactiques et restez concentré sur le problème de départ.

- **Soyez affirmatif dans la communication.** Communiquez les choses de façon claire, sans être agressif. Assurez-vous que les conversations restent courtes et ne s'éloignent pas du sujet.
- **Surveillez votre intonation et les signes non verbaux que vous transmettez.** Dans la formation sur l'intervention non violente en situation de crise, on met l'accent sur la nécessité d'adopter une attitude calme, pleine d'empathie et directive/affirmative face aux élèves qui sont agités et fâchés. Il est important d'utiliser une approche non menaçante.
- **Éliminez l'auditoire.** Inévitablement, les confrontations prennent une plus grande intensité lorsqu'un auditoire est présent. Inversement, il est souvent inutile de faire toute une scène lorsqu'on n'a pas d'auditoire pour applaudir. Dans la salle de classe, il n'est pas toujours possible de demander à l'auditoire de partir. Cependant, il est parfois tout aussi efficace de détourner l'attention de l'auditoire vers quelque chose d'autre. Vous pouvez faire une annonce importante, lancer une discussion sur un sujet intéressant, changer d'activité ou faire quelque chose d'inattendu. Le simple fait de distraire la classe suffit à éliminer l'auditoire. Ici encore, éloignez-vous de l'élève à chaque fois que cela est possible. Souvenez-vous que, lorsqu'il y a une distance entre vous et l'élève, il est difficile pour lui de continuer sa bataille verbale avec vous.
- **Utilisez des techniques de brouillage.** Le brouillage consiste à répondre aux énoncés comme s'ils n'avaient que peu d'importance ou aucune importance. Lorsque les élèves vous agressent verbalement, la meilleure stratégie consiste à brouiller les pistes. L'enseignant peut avoir une réponse inattendue : il peut, par exemple, dire qu'il est d'accord avec l'élève, changer de sujet, énoncer les deux points de vue opposés, refuser la responsabilité, présenter un énoncé de conclusion ou faire une pause. Ces réactions inattendues permettent généralement de mettre fin à la confrontation (ALBERT, 1996).
- **Utilisez des temps morts.** Il y a des situations où il faut sortir l'élève de la situation. Le choix de la zone où vous placerez l'élève dépendra de la fréquence et de la gravité du comportement. Il convient aussi de fixer la durée de la pause en fonction de l'âge de l'élève. Le but n'est pas d'isoler l'élève pendant de longues périodes, mais de lui donner une période et un espace où il est supervisé, à l'écart des autres et a la possibilité de se calmer. D'après les recherches les plus récentes, une période de cinq minutes convient à tous les âges. Lorsqu'un élève est exclu, il faut immédiatement entamer un plan de réintégration. (Voir les lignes directrices sur les pauses à l'annexe IV du document *La gestion des problèmes de comportement – Créer des milieux propices à l'apprentissage / Outil de perfectionnement professionnel à l'intention du personnel.*)

- **Excluez physiquement l'élève.** Cette intervention est le dernier recours. Cependant, il y a des cas où la sécurité des autres devient un facteur. Il faut, dans chaque école, des membres du personnel désignés qui ont la formation nécessaire pour faire sortir l'élève physiquement en toute sécurité, sans recours à la violence, lorsque la sécurité des autres ou de l'individu ne peut être garantie.

La liste ci-dessus présente les différentes stratégies de façon séparée. Mais on peut bien entendu les combiner et les utiliser de façon complémentaire. Avec une bonne gestion de classe, on facilite l'apprentissage et crée une ambiance globale positive dans la salle de classe, dans l'école et dans la communauté scolaire. L'article qui se trouve à l'annexe I (« Quand l'élève dit "Non!" », de Mark W. KANDEL) parle d'un certain nombre de stratégies que les enseignants peuvent utiliser pour prévenir les situations où il y a un risque de confrontation et pour faire face aux élèves qui disent « Non! ».

« Ne sous-estimez jamais votre capacité de faire une différence. Vous êtes, en tant qu'enseignant, une personne qui donne forme à la vie de jeunes gens. Lorsque vous établissez le contact avec vos élèves, que vous notez leurs réalisations et que vous les traitez avec gentillesse et respect, vous leur accordez l'attention positive dont ils ont besoin. Lorsque vous donnez vous-même l'exemple en matière d'acceptation et de tolérance, vous menez la marche et les encouragez à faire de même. »

– BEANE, 1999

Rassemblement des données

Si vous avez un élève qui continue à présenter des problèmes de comportement en dépit de l'application des mesures de niveau I, alors il faut vous assurer que vous comprenez bien la situation. Pour cela, il faut que vous rassembliez des données en examinant les points suivants, que vous constituiez un dossier de pièces justificatives et que vous en fassiez l'analyse.

- Quels sont les comportements qui suscitent votre préoccupation?
- Quel est le problème d'après l'élève lui-même?
- Quelles sont les attentes de l'enseignant et celles de l'élève dans les situations dans lesquelles le comportement se produit?
- Quels sont les événements précédant le comportement et quelles sont les conséquences du comportement?
- Quels sont les comportements appropriés que l'élève est en mesure d'adopter à l'heure actuelle et qui pourraient remplir la même fonction que le comportement importun?
- Qui est présent lorsque le comportement se produit?
 - adulte(s)
 - camarades
 - autres
- Où le comportement se produit-il?
 - environnements structurés / non structurés
 - lorsque le bruit de fond atteint un certain niveau
 - dans certains types d'éclairage particuliers
 - lorsqu'il y a des facteurs extérieurs qui perturbent l'activité
 - au gymnase
 - dans les couloirs

- Quelle est la fréquence du comportement?
 - une fois par mois
 - une fois par semaine
 - tous les jours
 - toutes les heures
- Que se passe-t-il dans la vie de l'élève qui pourrait contribuer à provoquer ce comportement?

Problèmes scolaires :

- S'agit-il d'une journée d'examen / d'interrogation écrite?
- Quelle matière enseignez-vous au moment où le comportement se produit?
- Est-ce que le comportement se produit lorsque vous demandez à l'élève de se livrer à une tâche ou une activité particulière?
- Est-ce que vous pouvez facilement avoir recours à des récompenses pour encourager l'élève à adopter des comportements positifs?

Problèmes vis-à-vis de ses camarades ou de sa famille :

- mauvaise alimentation
- manque de sommeil
- manque d'exercice physique
- facteurs de stress (déménagement de la famille, séparation, etc.)
- dépendance (élève lui-même ou membre de la famille)
- comportements/attitudes des autres qui passent du temps avec l'élève
- Est-ce que l'élève semble avoir la maîtrise de ce qui lui arrive?
- Quand le comportement se produit-il?
 - heure
 - jour de la semaine
 - période de l'année
- Quels sont les antécédents médicaux de l'élève?
- Quel est le style d'apprentissage préféré de l'élève?
- Est-ce que le niveau de l'élève correspond au niveau où il se trouve à l'heure actuelle?
- Quelles autres techniques/stratégies pourrait-on explorer pour aider l'élève à connaître la réussite dans la salle de classe?

Une fois que vous avez rassemblé ces données, vous serez peut-être mieux en mesure de définir et de régler le comportement problématique. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez alors avoir recours à une équipe de résolution de problèmes pour choisir la meilleure approche à adopter face aux besoins spécifiques de l'élève. Cette équipe pourra comprendre des membres de l'école, de la famille et même d'autres agences externes. Le processus de résolution de problèmes est décrit dans le présent document, au niveau II.

Bibliographie

- ALBERT L., *Co-operative Discipline*, Circle Pines, MN, American Guidance Services Inc., 1996.
- BEANE A. L., *The Bully Free Classroom: Over 100 Tips and Strategies for Teachers K–8*, Minneapolis, MN, Free Spirit Publishing, 1999.
- Canada, *Loi constitutionnelle*, 1982 [prom. par la *Loi constitutionnelle de 1982* (Royaume-Uni), chap. 11, art. 1], partie I (*Charte canadienne des droits et libertés*).
- GEDDES Heather, « Behaviour as Communication », *Behaviour Matters* (mars 2007), www.teachingexpertise.com/articles/behavior-as-communication-1733.
- KANDEL M. W., « When Students Say ‘NO!’ », *CEC Today* (novembre 2000), p. 12–13.
- Manitoba, Ministère de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse, *Aggression and Violence in Schools and Options for Prevention and Intervention*, Winnipeg (Man.), Ministère de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse, 1991.
- Nouvelle-Écosse, Ministère de l'Éducation, *Code provincial de conduite dans les écoles et lignes directrices pour les codes de conduite des écoles*. Halifax (N.-É.), Province de la Nouvelle-Écosse, 2008.
- , *La gestion des problèmes de comportement – Créer des milieux propices à l'apprentissage* (ressource de perfectionnement professionnel), Halifax (N.-É.), Province de la Nouvelle-Écosse, 2011.
- , *La gestion des problèmes de comportement – Créer des milieux propices à l'apprentissage* (ressource pour l'enseignant), Halifax (N.-É.), Province de la Nouvelle-Écosse, 2011.
- , *Lignes directrices pour l'utilisation d'un local réservé aux temps morts dans les écoles de la Nouvelle-Écosse*, Halifax (N.-É.), Province de la Nouvelle-Écosse, 2009.

———, *Politique en matière d'éducation spéciale*, Halifax (N.-É.), Province de la Nouvelle-Écosse, 2008.

———, *Politique en matière d'équité raciale*, Halifax (N.-É.), Province de la Nouvelle-Écosse, 2002.

———, *Pour renforcer la réussite de l'apprentissage*, Halifax (N.-É.), Province de la Nouvelle-Écosse, 2008.

———, *Programme global en orientation scolaire et en counselling*, Halifax (N.-É.), Province de la Nouvelle-Écosse, 2005.

Nouvelle-Écosse, *Loi sur l'éducation*, S.N.S. 1995–1996, chap. 1.

Waterloo Catholic District School Board, « Physical Containment of Students », *Administrative Procedures Memorandum*, n° APH012 (septembre 2009), www.wcdsb.ca/ap_memos/PDF/APH012.pdf.

WILLMS J. D., *Raising and Leveling the Learning Bar: A Background Report for the HRDC Skills and Learning Task Force*, Fredericton (Nouveau-Brunswick), Canadian Research Institute for Social Policy, 2000.

